



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0308

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Organisation de déplacements de délégations Ville de Lyon/Communauté urbaine de Lyon -
Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0308**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Organisation de déplacements de délégations Ville de Lyon/Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Au titre de leur compétence en matière de développement économique et de coopération décentralisée, en faveur de l'attractivité et du rayonnement international du territoire, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon conduisent une politique de présence à l'international. Celle-ci s'opère, notamment, à partir de déplacements de délégations à l'étranger.

Ces délégations sont composées de représentants élus, et/ou d'agents territoriaux, d'invités (acteurs de la vie publique locale ou experts/personnalités qualifiées), se déplaçant dans le cadre d'une mission d'expertise, d'étude ou de représentation, accompagnés ou non de partenaires extérieurs.

Dans ce cadre, un groupement de commande a été constitué entre la Communauté urbaine et la Ville de Lyon afin de mutualiser les achats de prestations relatives aux déplacements des 2 collectivités, et d'obtenir les meilleures conditions financières. Ce groupement de commande a fait l'objet d'une délibération le 16 décembre 2013 pour la Communauté urbaine et le 20 décembre 2013 pour la Ville de Lyon.

La Communauté urbaine étant désignée comme coordonnateur du groupement de commande, elle a la qualité de pouvoir adjudicateur pour la passation, la notification et l'exécution des accords-cadres, ainsi que la passation et la notification des marchés subséquents, chacune des 2 personnes publiques s'assurant ensuite de la bonne exécution des marchés subséquents, conformément aux dispositions de l'article 8.VII.2 du code des marchés publics.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26, 28, 30 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à l'organisation de déplacements de délégations Ville de Lyon/Communauté urbaine.

Cet accord-cadre, multi-attributaire, fera l'objet de marchés subséquents à la survenance du besoin.

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 4 ans. Il ne comporte pas d'engagement de commande minimum et maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin pour la durée totale de l'accord-cadre, tous attributaires confondus, est de 600 000,00 € HT.

Conformément aux critères d'attribution prévus dans le règlement de consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 juin 2014, a classé les offres et choisi celles des entreprises Ailleurs Events CYG, Prometour Europe et OL Voyages.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre de prestations de services pour l'organisation de déplacements de délégations Ville de Lyon/Communauté urbaine de Lyon pour une durée de 4 ans, et tous les actes y afférents, avec les entreprises Ailleurs Events CYG, Prometour et OL Voyages.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 6256 - fonction 048, compte 6532 - fonction 021 - opérations n° 0P02O2244 et n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.